



Abus sexuelle sur mineur par un membre da la famille

Par **grosbertin**, le **12/10/2011** à **12:32**

Bonjour,

je m appelle catherine je vais bientôt avoir 42 ans a l age de 14 ans j ai ete abuse sexuellement par un membre de la famille pendant 3 ans je n ai jamais rien dit. en 2003 je fais une tentetive de suicide car je ne pouvais plus vivre avec sa j ai essaye d en parler mais c etait trop dur j ai quand meme avertie ma soeur qu elle fasse attention a sa fille je lui avait avouer ce que son mari ma vais fait en c en etait rester la. maintenant je suis en arret depuis juin car j en peu plus il fallait faire semblant car ma soeur ne l avait pas quitter sa voulais dire qu il etait present a chaques repas de famille et il y a quelque mois j ai appris qu il avait des attouchements sur d autres mineurs mais se sont de fait qui remonte plus de 20 ans que puis je faire vis a vis de la loi.

dans l attente d une reponse recevez mes salutations respectueuses.

Par **corimaa**, le **12/10/2011** à **13:05**

Bonjour, malheureusement, vous ne pouvez plus rien faire vis à vis de la loi, il y a prescription depuis trop longtemps

Par **mimi493**, le **12/10/2011** à **15:24**

De toute façon, vu l'ancienneté des faits, les changements de la loi se sont faits après que la

prescription soit passée à 20 ans après la majorité.

S'il s'agit d'un viol, les faits se sont prescrits à vos 24 ans (10 ans après les faits)

S'il s'agit d'un délit sexuel, les faits se sont prescrits 3 ans après (quand vous aviez 17 ans)